

## **Règlement du jeu au concours de gâteaux au chocolat « Faits maison »**

### CONCOURS de GATEAUX au CHOCOLAT « FAITS MAISON »

Le LIONS Club Renaissance d'Angoulême organise dans le cadre du Salon du Chocolat et des gourmandises du 9 et 10 Novembre 2019, un concours de gâteaux au chocolat « Faits maison »

Ce concours est ouvert à tous les habitants de Charente sur inscription.

- chaque candidat devra réaliser 1 gâteau « VOYAGE » au chocolat de 8 parts. Ce gâteau après appréciation du jury est destiné à la vente au profit des œuvres sociales du Lions Club Angoulême Renaissance et plus particulièrement pour la maladie d'Alzheimer.
- chaque candidat offre donc son gâteau « VOYAGE » et autorise le Lions Club Angoulême Renaissance à diffuser sa recette.
- les gâteaux devront être déposés le Samedi 9 Novembre 2019 entre 9 h 45 et 10 h maximum à « l'Espace LUNESSE » rue Paul Mairat (*près du Centre LECLERC*) à Angoulême
- Le gâteau doit impérativement être « Fait maison », sous peine de déclassement, et présenté de manière anonyme.
- Il doit se conserver hors du frigo et être consommé froid
- Une fiche de recette accompagnera obligatoirement chaque gâteau pour permettre la notation.

Le nombre d'inscriptions est limité à 15 candidats (les 15 premiers inscrits)

Chaque candidat recevra 1kg de chocolat d'origine par les établissements Barry

Un jury mixte (*professionnels et consommateurs*) statuera sur les fabrications et classera les 3 premiers.

Aucune réclamation ne sera entendue, le jury est souverain.

Les résultats seront annoncés Samedi 9 Novembre 2019 lors de l'inauguration du Salon du Chocolat, au cours de laquelle les prix seront remis (*l'inauguration commencera à 11h30.*)

Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement sera diffusé par les membres du LIONS Club ANGOULEME RENAISSANCE.